

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

- Audition de Mme Elisabeth Borne, ministre du travail,
de l'emploi et de l'insertion, sur les dispositifs jeunesse2

Mardi

18 mai 2021

Séance de 17 heures 15

Compte rendu n° 54

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
M. Bruno Studer,
*Président***



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

Mardi 18 mai 2021

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze.

(Présidence M. Bruno Studer, président)



La Commission procède à l'audition de Mme Elisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

M. le président Bruno Studer. Je suis heureux d'accueillir Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, pour un échange consacré aux dispositifs en direction de la jeunesse.

« La crise sanitaire et économique que nous traversons touche particulièrement la jeunesse : marché du travail sous tension, isolement, détresse psychologique, précarité. » Il me semble que nous pouvons tous partager ce constat que vous dressiez, madame la ministre, dans une tribune parue dans *Le Monde* le 24 février dernier.

Depuis le début de la pandémie, les dispositifs de soutien à la jeunesse se sont accrus : primes massives à l'embauche et à l'apprentissage, aides d'urgence aux étudiants, repas à 1 euro, créations de « jobs » étudiants, montée en puissance de la Garantie jeunes. Incontestablement, les mesures sont là et des montants importants de crédits ont été engagés, parfois très rapidement.

La crise du covid-19 a révélé la précarité d'une partie de notre jeunesse en précipitant un processus de paupérisation et d'exclusion, comme le constatent les associations d'aide d'urgence – Restos du cœur, Fondation Abbé Pierre – et de nombreuses associations d'étudiants. De tels problèmes peuvent également s'expliquer par le trop grand éparpillement des aides et par le manque d'un dispositif global, aisément identifiable et accessible pour tous les jeunes, quels que soient leurs profils, leurs spécificités ou leur degré de précarité.

Il n'en est plus de même grâce au plan « 1 jeune, 1 solution » lancé en août 2020 afin de regrouper l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement pour l'accès à l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit là d'un outil performant pour faciliter les contacts entre jeunes et employeurs dans le cadre du plan d'incitation à l'embauche des 22-25 ans mais aussi pour soutenir la signature de contrats d'apprentissage.

En novembre 2020, la plateforme internet « 1 jeune, 1 solution » a permis d'élargir l'offre de services à tous les dispositifs d'accompagnement et d'engagement ; elle a été complétée en mars dernier par des offres de stages et, en avril, par un simulateur pour l'accès aux aides.

Ce plan, d'une ampleur sans précédent, a bénéficié de 9 milliards depuis sa création et devrait proposer près d'1 million de solutions aux jeunes en 2021. Le dispositif d'aide à l'embauche, qui constitue une véritable force de frappe, doit néanmoins s'arrêter à la fin du mois. Comment envisagez-vous l'avenir de la plateforme « 1 jeune, 1 solution » et comment continuera-t-elle à jouer son rôle de catalyseur ?

Il devrait en être de même pour le soutien à l'apprentissage, d'une remarquable efficacité puisqu'en 2020 la France a franchi la barre de 500 000 apprentis pour la première fois de son histoire. Qu'envisagez-vous pour prolonger et amplifier un tel élan ? J'ai récemment appris que les dispositifs proposés aux étudiants de l'IUT de Haguenau, au nord de Strasbourg, dans le Bas-Rhin – par exemple, le repas du CROUS à 1 euro – n'ont guère été utilisés, tout simplement parce qu'étant en apprentissage, les jeunes bénéficient d'une rémunération, ce qui illustre une fois encore cet engouement pour cette voie.

Plus globalement, pensez-vous, comme le propose l'association France urbaine, que la décentralisation des dispositifs de soutien à la jeunesse soit une bonne solution ?

Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Je suis très heureuse de m'exprimer devant votre commission – ce qui n'est pas habituel mais qui s'explique par la situation exceptionnelle que nous vivons depuis plus d'un an et par la réponse inédite, les moyens exceptionnels que nous avons mobilisés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Comme l'a annoncé le Président de la République, nous entrons demain dans une nouvelle étape importante avec la réouverture des commerces : l'horizon s'éclaircira donc pour les jeunes, qui pourront ainsi renouer avec les rencontres, qui font le sel de la vie – surtout à leur âge ! –, et avec tout ce qui fait notre art de vivre : les verres en terrasse, les visites dans les musées, les sorties au cinéma ou au théâtre redeviendront possibles et, avec eux, les petits boulots, qui constituent une aide souvent importante pour les jeunes. Le 9 juin, les salles de café et de restaurants rouvriront, de même que les salles de sport. Nous devons alors vivre avec le virus tout en maintenant notre vigilance.

Les jeunes ont consenti beaucoup de sacrifices pour protéger leurs aînés mais, dans le même temps, jamais on n'aura fait autant pour les aider à surmonter la crise et préparer leur avenir. Jamais un Président de la République n'aura autant placé la jeunesse au cœur de son projet en mobilisant tous les leviers de l'action publique.

Votre commission a consacré de nombreux travaux à ces défis ; je pense en particulier à la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse, présidée par Sandrine Mörch et dont Marie-George Buffet était la rapporteure. Je tiens également à saluer l'implication de la députée Sylvie Charrière, dans la continuité de sa mission sur l'obligation de formation des 16-18 ans.

Dès juillet 2020, nous avons donc lancé le plan « 1 jeune, 1 solution » afin de répondre à la diversité des situations de la jeunesse. Nous avons voulu donner à chaque jeune une solution adaptée à son parcours et à ses difficultés pour n'en laisser aucun sur le bord du chemin. Plus de 9 milliards d'euros sont mobilisés par le Gouvernement pour les aider à trouver un emploi, un apprentissage, une formation ou un accompagnement. Cet effort sans précédent porte ses fruits et a permis de réduire les conséquences de la crise : entre août 2020 et mars 2021, plus d'1,5 million de jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés en CDI ou en CDD de plus de trois mois, soit quasiment autant qu'avant la crise pendant la même période.

Selon une évaluation publiée la semaine dernière, l'aide à l'embauche des jeunes a permis d'éviter l'effondrement des recrutements mais aussi d'orienter les embauches vers des contrats plus longs. Cette aide a généré entre 50 000 et 60 000 recrutements de plus en CDI ou en CDD de plus de trois mois. Alors qu'elles avaient chuté de 20 % depuis le début de

l'année, les offres de Pôle emploi se redressent sensiblement depuis la mi-avril et atteignent désormais le même niveau qu'en 2019.

Cette aide s'arrêtera en effet, monsieur le président, à la fin du mois, mais de nombreux dispositifs sont maintenus afin d'accompagner au mieux les jeunes, en ciblant peut-être davantage les moyens mobilisés.

Le déploiement de l'apprentissage est encore plus net puisque plus de 516 000 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage en 2020, malgré la crise, soit un niveau inégalé dans notre pays. Nous avons décidé de prolonger à l'identique les aides exceptionnelles à l'alternance – 5 000 euros pour les entreprises qui engagent un apprenti mineur et 8 000 euros pour celles qui engagent un majeur – jusqu'à la fin de l'année pour réussir la rentrée 2021 et faire en sorte que 2020 ne soit pas une année exceptionnelle mais qu'elle devienne la norme.

L'apprentissage est en train de gagner ses lettres de noblesse aux yeux des familles, des chefs d'entreprise et des jeunes qui, enfin, le voient tel qu'il est, c'est-à-dire garantissant une insertion professionnelle rapide et durable.

Enfin, depuis le début de l'année, plus de 300 000 jeunes éloignés de l'emploi ont rejoint un parcours d'accompagnement ou d'insertion. Au total, ils seront 1 million à bénéficier d'un tel accompagnement en 2021.

Dans ce cadre, nous avons notamment prévu de doubler le nombre de places en Garantie jeunes pour atteindre un total de 200 000 en 2021 grâce à un budget inégalé de près de 500 millions d'euros attribué aux missions locales cette année. Parallèlement, afin de donner aux jeunes peu ou pas qualifiés les compétences répondant aux besoins des entreprises, nous ouvrons 100 000 formations supplémentaires aux métiers d'avenir en 2021 et 2022, ce qui représente un effort supplémentaire de 700 millions d'euros. Cela s'ajoute à l'engagement sans précédent de l'État dans la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi pendant le quinquennat, à hauteur de 13,8 milliards d'euros, dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, le PIC.

Par ailleurs, pour permettre aux décrocheurs de l'éducation nationale de découvrir des métiers et de se remobiliser, nous avons lancé un programme d'accompagnement spécifique, la Promo 16.18, dans le cadre de l'obligation de formation. J'ai eu l'occasion d'échanger récemment avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à propos des 35 000 places prévues pour celles et ceux qui n'ont pas trouvé leur voie dans un cursus scolaire et à qui mon ministère va s'efforcer de donner une deuxième chance.

Le plan « 1 jeune, 1 solution » fonctionne car nous l'avons ajusté en permanence et régulièrement enrichi de nouvelles aides. Il se situe à présent au cœur de toute l'action du Gouvernement en faveur de la jeunesse.

Afin qu'aucun jeune ne renonce à un parcours vers l'emploi par manque de ressources, nous avons doté tous les parcours d'accompagnement qui n'en disposaient pas d'une rémunération pouvant aller jusqu'à 500 euros. Pour la première fois depuis plus de trente ans, nous avons revalorisé la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en la faisant passer, *grosso modo*, de 300 à 500 euros pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le décret prévoyant cette revalorisation a été publié fin avril et elle est en vigueur depuis le début du mois de mai. C'est cela, l'égalité des chances en acte !

Le déploiement de ce plan s'appuie sur un site internet, 1jeune1solution.gouv.fr, qui rencontre un très grand succès et qui a vocation à devenir le site de référence pour l'emploi des jeunes. Pour eux, c'est un moyen simple et efficace d'accéder à l'ensemble des solutions qui leur sont proposées et, le cas échéant, d'être rappelés par la mission locale la plus proche. C'est également une vitrine pour les offres d'emploi des entreprises puisque plus de 230 000 offres d'embauches sont ainsi relayées.

Fin mars, le Président de la République a également souhaité enrichir le site d'un nouveau service, « 1 jeune, 1 mentor », afin d'aider les jeunes à acquérir des savoir-être et à développer leurs réseaux. Un premier appel à projets a été lancé fin mars à destination des associations de mentorat avec l'objectif que 100 000 jeunes puissent bénéficier du dispositif en 2021, leur nombre devant atteindre 200 000 en 2022. Je vous encourage vivement à le faire connaître et à promouvoir ces rencontres, très inspirantes, dans vos circonscriptions.

Par ailleurs, pour renforcer le recours des jeunes aux aides disponibles, le site s'est enrichi fin avril d'un simulateur d'aides permettant de leur faire connaître l'ensemble des soutiens dont ils peuvent bénéficier, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi, à l'insertion, aux études, à la santé, au logement, à la mobilité ou à la culture. S'ils sont ex-boursiers diplômés en recherche d'un premier emploi, ils peuvent accéder à une aide financière exceptionnelle pendant quatre mois. Si les jeunes travaillent et perçoivent des revenus modestes, ils peuvent notamment accéder à la prime d'activité, revalorisée par la majorité le 1^{er} janvier 2019. S'ils ont l'habitude de vivre d'emplois saisonniers ou intérimaires, ils peuvent accéder au revenu minimum garanti pour les « permittents », que nous avons prolongé jusqu'à la fin août. Sur près de 600 000 bénéficiaires, près d'un quart a moins de 25 ans. S'ils sont encore étudiants, ils peuvent accéder à une bourse de stage en ligne, avec près de 20 000 nouvelles offres disponibles réparties sur tout le territoire.

Si le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et mon ministère ont veillé à assouplir les obligations de stages nécessaires à la validation des diplômes, il importait de mobiliser les entreprises et c'est ce que nous avons fait avec l'appui de Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. Ces accompagnements consacrés aux étudiants interviennent en complément des mesures prises par ma collègue Frédérique Vidal, comme le repas universitaire à 1 euro ou l'accompagnement psychologique des étudiants et toutes les autres aides de droit commun accessibles sur le site « 1 jeune, 1 solution ».

Nous avons l'ambition de transformer et d'améliorer l'accompagnement des jeunes. À la demande du Président de la République, je soutiens le projet d'une Garantie jeunes universelle visant à permettre à chaque jeune de bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi, assorti d'une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois s'il en a besoin.

Nous devons également pouvoir chercher tous les jeunes « invisibles ». Lors de chaque échange avec les jeunes et ceux qui les accompagnent – récemment, à l'agence Pôle emploi de Château-Thierry ou à la mission locale d'Étampes-sur-Marne –, je mesure les bienfaits du modèle de la Garantie jeunes, qui allie allocation et immersion en entreprise ou formation.

En réduisant significativement les petits boulots, la crise a entraîné une dépendance accrue à l'aide parentale ou familiale mais aussi un malaise que la commission d'enquête a mis en évidence. Notre objectif est de redonner confiance aux jeunes, en leur avenir et en nos

institutions, en leur donnant accès à un véritable accompagnement vers l'emploi. Nous voulons qu'ils puissent accéder à une émancipation réelle et pas seulement qu'ils dépendent des aides sociales, comme le proposent les partisans du RSA (revenu de solidarité active) jeune, qui, selon moi, est une fausse bonne idée.

Comme je l'ai dit la semaine dernière devant les commissaires à la lutte contre la pauvreté, c'est aussi pour améliorer l'accompagnement des jeunes sur le terrain que nous déployons le nouveau service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Le mois dernier, avec Olivier Véran et Brigitte Klinkert, j'ai annoncé la liste des 31 territoires qui auront pour mission d'installer ce service dès cette année. Celui-ci vise à garantir un parcours sans couture et un accompagnement personnalisé et global vers l'emploi, en coordonnant l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le terrain.

Dans le monde de demain, formation et mobilité devront aller de pair. Nous savons que 43 % des 18-24 ans déclarent avoir renoncé à un entretien d'embauche faute de pouvoir s'y rendre et que 46 % d'entre eux, pour la même raison, ont refusé un travail ou une formation. Parce que la mobilité est l'un des critères déterminants pour accéder à un emploi ou à une formation, nous proposons de nombreuses solutions afin de lutter contre l'assignation à résidence, en combinant mobilité géographique et mobilité sociale. Je pourrais citer la loi d'orientation des mobilités, que j'ai défendue en tant que ministre des transports, visant à proposer des solutions de mobilité dans tous les territoires, mais aussi l'aide que proposent les centres de formation d'apprentis (CFA) pour que ces derniers puissent passer leur permis de conduire ou encore l'appel à projets que nous avons lancé avec Brigitte Klinkert afin de développer les structures d'insertion par l'activité économique dans le champ de la mobilité solidaire, comme les garages solidaires ou les plateformes mobilité.

Parce que tous les métiers s'internationalisent, il est temps qu'Erasmus s'ouvre vraiment à tous les jeunes : apprentis, jeunes en formation ou en insertion professionnelle. Lors du sommet social de Porto, auquel le Président de la République et moi-même avons participé, nous nous sommes engagés à renforcer la mobilité de tous les jeunes Européens. C'est un bel horizon que nous travaillons ainsi à offrir à notre jeunesse pour l'aider à se projeter au-delà de la crise.

Vous l'aurez compris, notre ambition pour la jeunesse est immense. Au-delà des moyens exceptionnels qui sont déployés, nous sommes attentifs au caractère concret de nos mesures et nous veillons à ce que les jeunes y recourent effectivement. Parce que nous voulons lutter efficacement contre l'assignation sous toutes ses formes, nous voulons renforcer la qualité de l'accompagnement des jeunes, depuis l'accessibilité des aides en ligne jusqu'au suivi sur le terrain de leur parcours vers l'emploi. C'est en assurant un véritable droit à l'accompagnement vers l'emploi et en le plaçant au cœur de nos dispositifs que nous les aiderons à accéder à l'autonomie et à des emplois durables, de qualité.

Mme Sylvie Charrière. La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons a eu des conséquences pour la jeunesse et le Gouvernement a réagi très rapidement. Dès l'été dernier, le plan « 1 jeune, 1 solution » a été déployé ; il mobilise plus de 9 milliards d'euros et a permis l'embauche d'1,5 million de jeunes de moins de 26 ans. Un record historique a été battu en matière d'apprentissage et plus de 600 000 jeunes sont accompagnés par le service public de l'emploi – missions locales et Pôle emploi.

Lors du sommet de Porto, l'Europe s'est engagé, au point 11 de sa déclaration, à donner la priorité aux mesures visant à soutenir les jeunes.

Le décrochage scolaire et universitaire demeure un fléau que le Gouvernement s'est engagé à combattre à travers l'obligation de formation des 16-18 ans, mais la crise sanitaire et l'enseignement en demi-jauge et en distanciel risquent d'avoir des conséquences non négligeables sur le nombre de jeunes sans perspectives d'avenir.

Les difficultés rencontrées par les missions locales pour appliquer l'obligation de formation des 16-18 ans illustrent les limites d'un projet lorsqu'il ne repose pas sur une logique partenariale forte. Comme pour les cités éducatives, il semble qu'un partenariat fort soit en effet nécessaire, sur un plan horizontal, entre l'ensemble des acteurs locaux côtoyant les jeunes pour les repérer, les accrocher, les accueillir et, sur un plan vertical, pour que les départements se saisissent de leur rôle social, par exemple à travers le renforcement des postes d'éducateurs spécialisés, et pour que les régions structurent une offre de formation riche et adaptée.

De plus, cette crise a mis en lumière la question de la précarité et de la disparité des règles de niveaux d'allocations et de cumuls d'avantages liés au statut du jeune. Quelle sera votre stratégie pour que, dans chaque territoire, le droit à l'accompagnement et à la formation, notamment aux métiers d'avenir, soit réel et connu de tous, quels que soient les profils ?

Concernant la Garantie jeunes, comment comptez-vous travailler avec vos homologues européens afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes engagés dans une formation de bénéficier d'une allocation adaptée au niveau de leurs ressources ?

Mme Frédérique Meunier. Le Gouvernement a annoncé fin novembre dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le doublement du nombre d'accès à la Garantie jeunes, qui assure aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi, ne suivent pas d'études ou de formation, une allocation mensuelle de 500 euros au maximum. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à suivre un parcours d'insertion intensif et collectif en mission locale.

Nous savons que la crise économique que nous traversons frappe nos jeunes de plein fouet. Pour y répondre, vous proposez de faire passer de 100 000 à 200 000 le nombre de places en 2021. Pour atteindre cet objectif, les missions locales ont lancé une campagne de recrutement de 2 000 conseillers supplémentaires. Des recommandations ont été demandées au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse pour faire évoluer la Garantie jeunes. Selon son rapport, 72 % des 300 000 bénéficiaires, d'après l'Union nationale des missions locales, sortent de ce dispositif dans des conditions jugées positives et 41 % ont un emploi après 19 mois. Cependant, cette mesure ne permet pas de sortir de la pauvreté. Les 29 recommandations du rapport préconisent donc un élargissement de la cible à tous les publics dits en difficulté, les conditions d'entrée excluant un certain nombre de jeunes précaires. Leur assouplissement est-il envisageable ?

De plus, le rapport propose de revoir les conditions de ressources et de supprimer le critère « sans emploi, ni étude, ni formation », celui-ci excluant par exemple des salariés occupant des emplois précaires avec des contrats très courts. Il préconise également d'allonger la durée des aides en ne la limitant pas à un an. Est-ce réalisable ?

Mme Sophie Mette. Dans cette commission, nous avons conscience des efforts colossaux qui ont été déployés par le Gouvernement et particulièrement par vous, madame la ministre, pour maintenir l'emploi. Le cas des intermittents du spectacle, que nous avons suivi de près, illustre l'ampleur du soutien apporté, grâce notamment à des dispositifs – année

blanche, filets de sécurité – uniques au monde. Notre groupe se félicite d'appartenir à la majorité qui a permis de tels accompagnements, massifs et essentiels.

Toutefois, les pouvoirs publics doivent sans cesse chercher à améliorer leur action ; c'est ce que vous faites et c'est ce que nous permet de faire l'évaluation conjointe de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail et du Conseil d'analyse économique. Leur rapport présente une étude fine de l'aide à l'embauche des moins de 26 ans que vous avez instaurée dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ». Avec la crise du covid-19, les jeunes ont eu en effet plus de mal que les autres Français à accéder à l'emploi et un tel dispositif s'imposait. L'emploi en CDD longs ou en CDI des jeunes de 22 à 25 ans a ainsi été plus élevé de 7 % comparativement à ce qu'il aurait été sans cette aide et l'emploi dit temporaire, en intérim ou non salarié, a diminué pour cette tranche d'âge. Une telle évolution semble positive, mais je souhaiterais avoir quelques compléments d'information à ce propos.

Deux économistes, Roland Rathelot et Philippe Martin, recommandent d'étendre cette aide au-delà de l'âge de 26 ans avec un montant inférieur de 2 000 euros pour instaurer une dégressivité tout en maintenant la cible sur les jeunes entrant sur le marché du travail. Ils préconisent également de restreindre les soutiens aux secteurs les plus touchés, comme l'hôtellerie, la restauration ou la culture, afin que les éventuels effets d'aubaine bénéficient exclusivement aux domaines en difficulté financière. Que pensez-vous de ces conclusions et de ces recommandations ?

Mme Sylvie Tolmont. Malgré les mesures du plan « 1 jeune, 1 solution », les dispositifs de soutien ne suffisent malheureusement pas à enrayer la paupérisation croissante des jeunes de 18 à 25 ans. Soumis à des critères excluant, ils sont nombreux mais peu lisibles pour les bénéficiaires comme pour les professionnels et donc peu sollicités.

Les mesures prises ont été trop ponctuelles ou mal calibrées, le taux de non-recours est élevé et elles laissent de côté les jeunes qui n'ont pas d'emploi, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation.

Le rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) rendu au Premier ministre le 12 mai témoigne du dénuement absolu des étudiants salariés et qualifie de « pansements sociaux » des mesures qui se focalisent sur l'accès à l'emploi en oubliant l'objectif de lutte contre la pauvreté.

Selon le CNLE, la jeunesse constitue un angle mort de l'État providence en raison de la forte « familialisation » de l'action publique, qui empêche les jeunes d'être indépendants pour accéder aux prestations sociales ou aux bourses. Vos réponses, pour la plupart de court terme, ont été insuffisantes pour enrayer leur détresse économique, matérielle et psychologique. Surtout, elles ne remplaceront jamais le filet de sécurité que représente le minimum jeunesse pour les moins de 25 ans, que nous vous avons proposé d'instaurer à plusieurs reprises, y compris de manière temporaire, pendant la durée de la crise, et auquel le Gouvernement s'est continuellement et fermement opposé.

Aussi sommes-nous restés interdits face à la proposition formulée ce week-end par un candidat de votre majorité aux élections régionales, et par ailleurs rapporteur général du budget, visant à créer un revenu d'urgence pour les jeunes. Quelle est donc la position du Gouvernement à cet égard ? Compte-t-il, au moins pendant la crise, ouvrir le RSA à partir de 18 ans afin de répondre à la misère croissante de notre jeunesse ?

Mme Agnès Thill. Ce sont 100 000 salariés qui ont déserté le secteur de la restauration depuis le début de la crise sanitaire et une grande partie d'entre eux sont des jeunes. Je vous remercie d'avoir prolongé l'aide à l'activité partielle jusqu'à la rentrée prochaine et d'avoir contribué à l'ouverture de formations de réentraînement à hauteur de 75 millions d'euros, car ce sont des mesures indispensables pour ce secteur. Combien de personnes seront-elles ainsi formées ? Des aides à l'emploi sont-elles prévues pour encourager le recrutement de jeunes dans ce domaine d'activité ?

M. Pierre-Yves Bournazel. La jeunesse a été profondément affectée par la crise sanitaire : conditions de vie et d'études, santé psychologique, obtention d'un premier emploi, confiance en l'avenir. Comme vous l'avez dit, madame la ministre, il est vital de soutenir nos jeunes et de leur offrir des perspectives positives. Je salue d'ailleurs l'action du Gouvernement, et singulièrement la vôtre, pour avoir instauré des mesures de soutien, inédites en Europe et dans le monde.

Dans la perspective de la reprise économique, qui est source d'optimisme, il importe de continuer à accompagner les moins de 25 ans ne bénéficiant pas d'emploi ou de formation. Le Gouvernement a annoncé qu'une aide leur serait proposée avant l'été, mais pouvez-vous d'ores et déjà nous en dire plus ?

Mme Muriel Ressiguié. La situation des jeunes, déjà préoccupante, s'est considérablement aggravée : alors que 20 % d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté dès avant la crise, le taux de chômage des 18-25 ans a bondi de 16 % en un an, pour atteindre 21,8 % au dernier trimestre 2020.

Selon l'Observatoire des inégalités, 840 000 jeunes, soit 15 % des 18-24 ans, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation. On compte parmi eux 470 000 chômeurs, dont une partie n'est pas indemnisée. La moitié de ceux qui le sont perçoit moins de 450 euros par mois, et un quart d'entre eux moins de 220 euros. L'Observatoire estime qu'environ 420 000 jeunes seraient concernés par une allocation d'autonomie jeunesse.

Face à cette situation, vous avez lancé le plan « 1 jeune, 1 solution », doté d'une enveloppe de 9 milliards d'euros, dont l'objectif affiché est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. L'ONG ReAct révèle dans un rapport que ces aides à l'embauche pourraient avoir rapporté à McDonald's jusqu'à 45 millions d'euros alors que l'entreprise aurait de toute façon embauché.

Le Gouvernement s'entête à mener une politique de compensation d'une partie des cotisations sociales et d'aide financière au recrutement. Or non seulement cette politique n'augmente pas le volume global d'emplois pour cette classe d'âge, mais elle fragilise le financement de la sécurité sociale au moment où les mécanismes de redistribution sont plus que jamais nécessaires. Ne pensez-vous pas qu'il est enfin temps de créer une allocation d'autonomie jeunesse, qui permettrait aux 18-25 ans de construire leur projet de vie plus sereinement ?

Mme Elsa Faucillon. Je suis évidemment heureuse que nous puissions aborder la question de la jeunesse et des problèmes qu'elle traverse. La situation est en effet préoccupante pour les jeunes, en particulier ceux des quartiers populaires, qui viennent chaque jour grossir un peu plus les rangs des banques alimentaires. Ils font désormais partie de ceux qu'on appelle les nouveaux pauvres.

Même si vous soutenez de manière offensive vos différents dispositifs, madame la ministre, ils me semblent plutôt relever du rafistolage et constituent souvent une excellente aubaine pour les entreprises. Conçus à l'image des politiques menées depuis quinze ans en la matière, ils accréditent l'idée que les jeunes seraient moins employables et offrent ainsi l'opportunité de profiter d'une main-d'œuvre à bas coût. Je considère, et je ne suis pas la seule d'ailleurs, que les politiques spécifiquement consacrées à l'emploi des jeunes n'ont pas fait baisser le chômage. En revanche, elles ont invariablement fait baisser les droits salariaux de tous – c'est une femme de la « génération CPE » (contrat première embauche) qui vous le dit.

Je m'associe donc à ceux qui réclament, ici même, depuis de nombreux mois, un revenu de base pour les jeunes, afin qu'ils bénéficient d'une dotation universelle dès 18 ans. Il est en effet urgent de leur assurer un revenu et de garantir la continuité de leurs droits sociaux, dès lors qu'ils sont exclus du RSA en raison de leur âge et bénéficient rarement de l'assurance chômage, faute d'avoir suffisamment travaillé.

Oui, il est urgent de revaloriser les minima sociaux et d'abandonner définitivement votre réforme de l'assurance chômage ! En durcissant les conditions d'accès aux allocations et en faisant s'effondrer leur montant, elle touchera de plein fouet l'ensemble des citoyens, donc les jeunes et leurs parents. Or, en affectant la situation des parents, elle fragilise potentiellement l'avenir des enfants.

Puisque j'évoque l'assurance chômage, je ne peux m'empêcher de vous interroger, à nouveau et sans cesse, sur la situation des intermittents de l'emploi. Ils sont plus de 2 millions à être empêchés de travailler pendant la crise sanitaire ; ils ne vont pas retrouver un emploi et continuent d'être absents des politiques que vous promouvez.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Mmes Tolmont, Faucillon et Ressiguiier partent d'un diagnostic erroné lorsqu'elles affirment que le taux de chômage des jeunes aurait bondi. Il est important de revenir aux faits : le chômage des jeunes a augmenté de l'ordre de 9 % depuis le début de la crise. Évidemment, je ne m'en satisfais pas, et c'est bien pour cela que nous allons continuer à agir pour faciliter l'accès à l'emploi de tous les jeunes. Mais je voudrais que chacun ait à l'esprit qu'après la crise de 2008-2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de 18 à 25 ans avait augmenté de 30 %.

On peut parler de « mesurette » ou de rafistolage ; je crois, pour ma part, que notre plan a été efficace. Il a permis de contenir l'augmentation du chômage en général, particulièrement celui des jeunes. Il faut être sérieux : nous avons mobilisé 9 milliards d'euros – ce ne sont pas des « mesurette » ! Si 1,5 million de jeunes ont été embauchés entre le mois d'août 2020 et la fin mars 2021, soit un niveau comparable à celui d'avant la crise, c'est grâce aux aides exceptionnelles mises en œuvre par ce gouvernement. Nous avons mobilisé 1 million d'aides à l'embauche des jeunes ou d'aides à l'alternance, soutenu un nombre historique de contrats d'apprentissage, et 600 000 jeunes ont pu bénéficier d'un parcours d'insertion vers l'emploi au cours de l'année 2021.

De fait, madame Faucillon, nous ne partageons pas la même vision. Vous voulez remédier aux problèmes d'emploi des jeunes sans les entreprises. Je pense, quant à moi, que si on veut permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi, il faut parler avec les entreprises et soutenir leurs projets de les embaucher. Je ne crois pas souhaitable de leur proposer un avenir dans lequel ils vivraient d'une allocation. Ils souhaitent, j'en suis convaincue, gagner leur autonomie – et je peux vous assurer que je les écoute, ainsi que leurs représentants,

particulièrement le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) et sa commission de l'insertion. Or, gagner son autonomie implique d'accéder à un emploi durable.

Cela suppose qu'on les aide à réaliser leur projet professionnel. C'est pourquoi, au cours de l'année 2021, nous allons doubler le nombre de places en Garantie jeunes. Ce dispositif, qui leur offre un accompagnement collectif, la participation à des ateliers, un coaching et une immersion en entreprise – car c'est là que se trouvent les emplois, madame Faucillon – a fait ses preuves, les chiffres le montrent : il permet aux jeunes d'accéder durablement à l'emploi.

J'ai bien entendu été très attentive aux recommandations du COJ, dont nous avons d'ores et déjà mis en œuvre un certain nombre de préconisations – notamment celles qui ont été présentées par Antoine Dulin, à qui je veux rendre hommage –, qu'il s'agisse de l'assouplissement des critères de rémunération, de la possibilité de rester rattaché au foyer fiscal des parents tout en bénéficiant de la Garantie jeunes ou de celle d'en moduler la durée.

Pour la suite, notre objectif est bien de prendre en compte les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, les NEET, mais aussi ceux qui ont des emplois précaires. Ces jeunes sont au nombre d'1,4 million, soit environ 12 % des 18-25 ans. Il n'est évidemment pas acceptable que, depuis des années, tant de jeunes de cette classe d'âge se trouvent dans de telles situations.

Encore une fois, 1 million de jeunes bénéficieront d'un accompagnement vers l'emploi au cours de l'année 2021, et j'ai veillé à ce que les parcours d'accompagnement dans lesquels ils ne disposaient pas jusqu'à présent d'une aide financière en soient dotés. Ils peuvent ainsi avoir accès à cette aide dans le cadre du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) des missions locales, de l'accompagnement intensif des jeunes de Pôle emploi ou de l'accompagnement réalisé par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Notre objectif – c'est le sens du travail en cours sur la Garantie jeunes universelle –, est que tous les jeunes puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi. Celui-ci peut inclure des formations – notamment celles que nous mettons en œuvre avec les régions pour qu'ils aient accès aux métiers des secteurs qui recrutent, tels la transition écologique, le numérique et le soin – et une allocation. Aucun jeune ne doit renoncer à un accompagnement vers l'emploi ou à une formation en raison de difficultés financières.

Ce travail, madame Charrière, doit mobiliser l'ensemble des acteurs dans les territoires. Nous avons en effet besoin des régions, compétentes en matière de formation professionnelle, des départements, notamment pour ne pas perdre les jeunes qui sortent du champ de l'aide sociale à l'enfance, des communes, qui sont les plus à même d'apprécier finement la situation de ceux qui ne se tournent pas spontanément vers les missions locales ou vers le service public de l'emploi, et des intercommunalités, compétentes en matière d'accès à la mobilité, au logement, à la culture et au sport. Il s'agit donc d'un travail partenarial, dans l'esprit du SPIE auquel nous travaillons avec Brigitte Klinkert. Collectivités et réseaux associatifs doivent tous se mobiliser pour offrir aux jeunes l'accompagnement le plus global possible.

S'agissant de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, qui vous est chère, madame Charrière, nous devons progresser. Nous avons échangé à ce sujet avec Jean-Michel Blanquer : l'information doit être fluide entre l'éducation nationale et les missions locales

pour que celles-ci disposent plus rapidement de la liste des décrocheurs. Lorsqu'un jeune a décroché, elles ne peuvent pas attendre plusieurs mois avant de pouvoir lui proposer un accompagnement.

Je crois beaucoup au type d'accompagnement proposé notamment par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) dans le cadre de la Promo 16.18. Il est en effet très important de faire découvrir des métiers auxquels ils n'avaient pas pensé à des jeunes qui n'ont pas réussi dans les formations académiques, qui peuvent avoir perdu confiance en eux et avoir du mal à se projeter dans l'avenir. D'autres structures proposent aussi une ouverture vers des métiers très divers, comme les maisons familiales rurales ou les Compagnons du devoir. Le rôle de tels dispositifs est de redonner confiance à un jeune en situation d'échec, de l'aider à se projeter, à découvrir la diversité des métiers qui s'offrent à lui et à choisir et réaliser son projet professionnel.

Au début de l'année, nous avons discuté avec les organisations patronales et syndicales de l'évolution des dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes. De façon unanime, les représentants de ces organisations ont donné la priorité à l'aide à l'alternance, donc au maintien et à la prolongation jusqu'à la fin de l'année des aides à l'embauche des apprentis et aux contrats de professionnalisation, pour lesquels les aides se montent à 5 000 et 8 000 euros. Pour ceux qui pensent que nous prenons des mesures ponctuelles, je souligne que nous mobilisons 2,5 milliards d'euros pour proroger ce dispositif jusqu'à la fin de 2021. Cela en vaut la peine, car notre objectif est de réussir la rentrée 2021 de l'apprentissage en atteignant le même niveau que lors de la rentrée 2020. Il s'agit de permettre à des jeunes d'accéder à des formations et de découvrir le monde de l'entreprise en bénéficiant d'une insertion dans l'emploi puisque ce dispositif est, à cet égard, l'un des plus efficaces.

Nous n'allons pas pour autant en rester là.

Je citerai notamment les contrats initiative emploi (CIE). Ces emplois aidés peuvent contribuer à la reprise, notamment, madame Thill, dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants, qui habituellement recourt largement à ce type de contrat. Tout comme j'ai discuté avec les responsables de ce secteur des formations de réentraînement, je vais le faire pour adapter la formation des demandeurs d'emploi aux besoins exprimés. Quand un secteur annonce qu'il doit recruter 100 000 salariés, c'est une bonne nouvelle, et il faut tout mettre en œuvre pour l'aider à trouver les compétences dont il a besoin. Les formations de réentraînement des salariés et de remobilisation des demandeurs d'emploi ayant démarré la semaine dernière, je ne peux pas vous fournir le nombre de leurs bénéficiaires, mais je vous le communiquerai dès que possible. En tout cas, dans les semaines qui viennent, les CIE, qui représentent une aide très significative pour les entreprises qui y recourent, pourront être utilisés par le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

M. Pierre-Alain Raphan. À l'heure actuelle, 100 000 emplois demeurent non pourvus dans le secteur du numérique, qu'il s'agisse de la cybersécurité, du traitement de données ou de l'intelligence artificielle. Par ailleurs, dans certains territoires, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le chômage touche parfois jusqu'à 45 % des 15-25 ans. Or nous disposons, dans le domaine du numérique, de formations de qualité : Simplon.co, POP School, Holberton School, l'École 42, l'École IA Microsoft ou Les plombiers du numérique. Bref, nous avons tout pour réussir !

Seriez-vous prête à m'aider à installer une école du numérique par quartier d'ici à la fin de l'année, pour pouvoir donner toutes leurs chances à ces jeunes ? À défaut d'avoir un

futur, ils auront un avenir. Comme le disait Peter Drucker, la meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer !

M. Jean-Jacques Gaultier. Un constat, une remarque et une question.

La crise sanitaire précarise, désocialise et isole notre jeunesse. Près d'un million de jeunes ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation et environ 20 % d'entre eux sont au chômage – ce taux atteignant presque 50 % pour les non diplômés. Je me félicite évidemment de la mise en œuvre de dispositifs en faveur de la jeunesse, même s'ils n'apportent pas toujours de solutions nouvelles.

Oui, il faut aller chercher les décrocheurs, qui sortent sans diplôme et sans qualification du système scolaire, et proposer des parcours personnalisés d'insertion professionnelle. Mais tout cela existe depuis fort longtemps : les missions locales ont été inscrites dans la loi par Jean-Pierre Soisson en 1989. Il est vrai que les moyens financiers qui leur sont alloués augmentent, avec 495 millions d'euros prévus pour 2021, et que le nombre des places pour la Garantie jeunes a doublé.

Les missions locales fondent leur pratique sur une approche globale des difficultés des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de logement. Ce dernier est le premier poste de dépenses pour les jeunes et un facteur d'émancipation, de réussite et d'insertion professionnelle. Où en est le plan de construction de 60 000 logements pour les étudiants et de 20 000 logements pour les jeunes actifs ? Grâce à la baisse de l'aide personnalisée au logement (APL), l'État a réalisé une économie de 700 millions d'euros, principalement au détriment des jeunes. N'y a-t-il pas là une contradiction avec le dispositif que vous avez présenté ?

Mme Maud Petit. À la fin des études supérieures, on est rapidement pris dans le tourbillon de la vie. Premier emploi – on ne compte pas ses heures –, premiers impôts « plein pot », mobilité, adaptabilité, parfois premiers achats pour s'installer et la vie de famille qui commence... : entre 24 et 35 ans, de nombreux changements interviennent dans la vie des jeunes actifs, dont on parle rarement. Or ces changements sont parfois déroutants, notamment au tout début de la vie professionnelle. Pourriez-vous nous rappeler quelles sont les actions mises en œuvre pour accompagner cette génération sur un marché du travail parfois rude, changeant et incertain en raison des deux crises que nous avons traversées en moins de deux décennies ?

Mme Fabienne Colboc. Je tiens tout d'abord à saluer l'ensemble des dispositifs mobilisés par le Gouvernement dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », qui permet de soutenir un grand nombre de jeunes en cette période difficile.

La Garantie jeunes est un outil particulièrement efficace pour faciliter les parcours d'insertion professionnelle. Je me réjouis qu'elle soit prochainement étendue à de nouveaux bénéficiaires et que l'on tende vers une Garantie jeunes universelle. Pourriez-vous nous préciser dans quel délai aura lieu cette extension ?

Nous constatons la forte mobilisation des acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle des jeunes, en premier lieu des missions locales. Tous reconnaissent la pertinence des dispositifs mis en place. Cependant, si la multiplicité des acteurs et des mécanismes d'aide est positive pour les jeunes, elle peut nuire à la lisibilité des dispositifs et à l'accès aux droits. La Boussole des jeunes, lancée en début d'année, vise à remédier en partie

à ces difficultés. Pourriez-vous nous indiquer où en est le déploiement de cet outil, qui pour l'instant n'est pas encore accessible dans mon département ?

Mme Emmanuelle Anthoine. Les offres présentées sur le portail en ligne « 1 jeune, 1 solution » se concentrent sur certains secteurs d'activité et certaines régions. On observe ainsi que les CDI proposés sont cent fois plus nombreux à Paris que dans un département rural et que le secteur des services à la personne prédomine, très peu d'offres concernant l'artisanat.

Nous ne pouvons pas accepter que les territoires ruraux soient à nouveau le parent pauvre des politiques publiques et qu'ils soient laissés aux marges de la République. Les opportunités doivent être les mêmes pour tous les jeunes, où qu'ils se trouvent et quel que soit leur secteur d'activité. Qu'envisagez-vous de faire pour vous assurer que davantage d'offres d'emploi sont proposées aux jeunes ruraux sur ce portail ?

M. Benoit Potterie. Depuis le début de la pandémie, la jeunesse subit de plein fouet les conséquences économiques et sociales de la crise. Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures inédites pour lutter contre la précarité et soutenir l'emploi des jeunes. Je pense aux 9 milliards d'euros du plan « 1 jeune, 1 solution » et à la prime pour l'embauche des jeunes, qui correspond à une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour les employeurs d'un jeune de moins de 26 ans en contrat long.

Force est de constater que ce dispositif a porté ses fruits : 1,5 million de jeunes ont signé un contrat de travail entre août 2020 et mars 2021, permettant ainsi de contenir la hausse du chômage de cette catégorie à moins de 10 % alors qu'elle avait été de plus de 30 % en 2008-2009. Une étude du Conseil d'analyse économique parue la semaine dernière montre que la prime a permis d'augmenter de 6 % les embauches des jeunes en CDI ou CDD long. Toutefois, cette aide disparaîtra dans quelques jours. Pourtant, un grand nombre d'entreprises n'ont pas encore retrouvé une activité normale et 750 000 jeunes arriveront sur le marché du travail au mois de septembre.

Vous nous avez fait part de la manière dont vous anticipez la reprise. Pouvez-vous nous donner davantage de précisions sur ce point et sur la manière dont le Gouvernement continuera à soutenir les jeunes après le mois de mai ?

M. Alexandre Freschi. Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor », qui complète le plan « 1 jeune, 1 solution », vise à accroître le nombre des jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor plus expérimenté qui les aide pendant leur parcours scolaire, dans leur choix d'orientation ou lors de leur insertion professionnelle.

Nous attendons de connaître les lauréats de l'appel à projets qui s'est achevé le 19 avril dernier. Envisagez-vous de lancer un deuxième appel à projets – le temps de réponse pour le premier était extrêmement court ? Comment ce dispositif va-t-il être déployé territorialement ? Concernera-t-il aussi les espaces ruraux ou bien seulement les quartiers prioritaires de la ville ?

M. Luc Geismar. Le développement de l'apprentissage est un axe majeur du plan « 1 jeune, 1 solution ». L'apprentissage est en pleine expansion, ce dont nous pouvons nous réjouir au vu des excellents résultats qu'il obtient en matière d'insertion. Son développement au sein de l'enseignement agricole va-t-il bénéficier de la même croissance que dans les

autres branches d'enseignement ? Un plan de développement spécifique est-il envisagé pour remédier aux problèmes liés au renouvellement des générations dans ce secteur ?

Mme Céline Calvez. En 2020, malgré la crise de la covid-19, l'alternance a connu un franc succès : plus de 420 000 contrats ont été signés, contre 350 000 l'année précédente. Cette hausse de 20 % en un an est une vraie performance.

Nous sommes tous attachés à la formation en alternance, qui permet aux jeunes de se former en étant rémunérés et en se constituant une solide expérience. Surtout, la transmission des compétences d'une génération à une autre s'y fait de manière plus fluide. Mais certains secteurs, en particulier le secteur culturel, y ont moins recours. Nous en avons discuté hier avec des syndicats d'employeurs du spectacle vivant, et nous aimerions savoir comment l'alternance peut trouver toute sa place au sein de ce secteur, qui rouvre pleinement demain. Le 11 mai dernier, à la suite de la réunion du Conseil national des professions de spectacle, vous avez annoncé avec Roselyne Bachelot que le plan « 1 jeune, 1 solution » permettrait à ceux qui démarrent leur carrière dans les professions de la culture et du spectacle de s'insérer. Comment encourager la transmission de l'excellence culturelle en combinant l'alternance et le régime de l'intermittence ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Monsieur Raphan, Cédric O et moi sommes totalement convaincus de l'existence de nombreuses possibilités d'emploi dans le secteur numérique. Il est important d'avoir à l'esprit que, dans les domaines du *big data* ou de l'intelligence artificielle, nous n'avons pas seulement besoin d'ingénieurs. Du reste, les structures que vous avez mentionnées mettent en valeur les talents de jeunes qui n'ont pas nécessairement fait d'études scientifiques. Avec des méthodes différentes de celles de l'enseignement académique traditionnel, elles parviennent à amener vers ces secteurs d'avenir des jeunes qui n'ont pas de diplômes académiques d'un niveau très élevé.

Parce que nous y croyons beaucoup, le numérique est largement présent parmi les 100 000 places de formation qualifiante prévus dans le plan de relance. Une place importante lui est faite dans tous les avenants que nous avons signés avec les conseils régionaux. Nous finançons également un abondement de 1 000 euros sur les comptes personnels de formation des jeunes qui veulent s'engager dans des formations numériques, parce que ce sont des métiers qui recrutent, dont l'avenir ne fait pas de doute. Par ailleurs, les gouvernements successifs ont soutenu la Grande École du numérique depuis sa création, en 2016. Ce label regroupe des acteurs de la formation qui savent trouver des approches différentes et qui ont montré leur capacité à amener vers les métiers du numérique des jeunes dont le profil est différent de celui auquel on pense habituellement. Avec Cédric O, nous préciserons les modalités de notre soutien à la Grande École du numérique – nous avons d'ailleurs prévu un déplacement ensemble cette semaine. C'est un secteur en plein développement dans lequel beaucoup d'emplois ne sont pas pourvus ; il faut absolument permettre aux jeunes de se saisir de ces opportunités.

Monsieur Gaultier, je suis très mobilisée pour la jeunesse, mais je ne suis pas chargée du logement des jeunes. Je préfère donc laisser ma collègue Emmanuelle Wargon vous répondre à ce sujet. Cependant, dans ce domaine, nous devons travailler main dans la main avec les collectivités. J'ai récemment passé en revue avec Action Logement tous les dispositifs destinés à accompagner les jeunes dans l'accès à leur premier logement. Je pense, par exemple, à l'aide de cent euros par mois dont bénéficient les apprentis, qui peuvent avoir besoin de trouver un hébergement pour suivre leur formation. Ne pas habiter à proximité d'un centre de formation d'apprentis ne doit pas constituer un frein dans l'accès à l'apprentissage.

La garantie Visale, qui se développe rapidement, permet à Action Logement de se porter garant pour tous les jeunes de moins de 30 ans. S’agissant des résidences pour jeunes en projet ou en construction, Emmanuelle Wargon pourra mieux vous renseigner que moi. Avec la mobilité, le logement est une des conditions nécessaires pour accéder à une formation et à un emploi.

Le mentorat est un dispositif très important. Son développement sera facilité par la mise en relation entre les mentors et les « mentorés » sur le site « 1 jeune, 1 solution ». Cette plateforme doit devenir le réseau de ceux qui n’en ont pas. Pour un jeune dont les parents n’ont pas tous les repères, il est fondamental de bénéficier du réseau et des conseils d’une personne expérimentée lors de l’entrée dans la vie professionnelle. Le Gouvernement, le Premier ministre et le Président de la République croient dans le mentorat : nous nous sommes donné pour objectif de faire bénéficier de ce dispositif 100 000 jeunes en 2021 et 200 000 en 2022.

Je vous rassure, il s’agit évidemment d’accompagner les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi ceux des territoires ruraux. Nous sommes très attentifs à la situation des jeunes les plus fragiles mais aussi de ceux qui vivent dans les territoires les plus fragiles. Ainsi nous intégrons systématiquement dans les politiques que nous déployons un volet consacré aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et un autre consacré aux zones de revitalisation rurale. Mon collègue Joël Giraud, qui est chargé du développement de l’emploi dans le monde rural, et moi-même avons évoqué avec l’association des maires ruraux le dispositif du volontariat territorial en administration, qui permet aux jeunes d’accéder à un emploi dans les collectivités du monde rural et donne à celles-ci les capacités d’ingénierie nécessaires pour s’emparer des dispositifs inclus dans le plan de relance, en particulier ceux relevant de mon ministère.

J’ajoute, puisque l’artisanat a été évoqué, que nous ne nous occupons pas que des grandes entreprises : nous avons conclu un partenariat avec les boulangers, qui sont présents sur tout le territoire et souhaitent s’engager pour l’emploi des jeunes. Parmi les dispositifs particuliers prévus pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale, on peut citer la prise en charge à hauteur de 80 % des parcours emploi compétences (PEC), ce qui représente un soutien massif à ces emplois aidés dans les territoires ruraux. Avec Joël Giraud, nous sommes également très mobilisés pour mieux faire connaître les emplois dans le monde rural.

À ce propos, l’apprentissage est essentiel dans le secteur agricole, où les nombreux départs à la retraite posent le problème du renouvellement des générations. L’apprentissage s’y caractérise par un maillage territorial très dense, grâce à trois cents lieux de formation disposant de capacités d’hébergement et de restauration. C’est un outil formidable dont nous devons pleinement nous emparer. L’enseignement agricole accueille à ce jour près de 37 000 apprentis répartis dans 140 centres. Le nombre d’apprentis a augmenté de 8 % entre 2019 et 2020, et une progression importante, de 11 %, a aussi été constatée dans les cycles diplômants des écoles d’ingénieurs qui relèvent du ministère de l’agriculture. Dans la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous avons veillé à donner aux régions les moyens de soutenir les centres d’apprentis dans le monde rural pour répondre au mieux aux besoins de formation de ces secteurs dont, avec le ministère de l’agriculture, nous travaillons à soutenir les emplois.

Madame Colboc, le site 1jeune1solution.gouv.fr va permettre une montée en puissance immédiate du simulateur d’aides. Nous souhaitons, avec Sarah El Haïry, intégrer dans ce

dispositif une aide à l'orientation ainsi que les aides apportées par les collectivités, qui sont des partenaires essentiels pour offrir aux jeunes l'accompagnement global dont ils ont besoin.

Madame Calvez, il est vrai qu'il existe des freins particuliers au développement de l'apprentissage dans le secteur de la culture, notamment parce qu'un jeune qui s'y engage a souvent de nombreux employeurs. Des solutions ont toutefois été trouvées : la CinéFabrique, à Lyon, pourrait porter les contrats de plusieurs employeurs. Un autre frein tient à l'exigence d'un quota de 400 heures d'emploi pour les jeunes en apprentissage. Un travail est en cours sur les diplômes ouverts à l'apprentissage. Ce ne sont pas des sujets simples, mais Roselyne Bachelot et moi sommes déterminées à faciliter le développement de l'apprentissage dans le secteur de la culture, car il peut devenir une voie importante pour faciliter l'accès des jeunes à ce domaine d'activité.

M. Cédric Roussel. Le plan « 1 jeune, 1 solution » apporte un soutien massif à l'emploi de nos jeunes, grâce à une enveloppe de près de 9 milliards d'euros – ce n'est pas une broutille. L'axe social constitue un levier important de ce plan pour proposer aux jeunes les plus éloignés de l'emploi des parcours d'insertion. C'est l'objet du dispositif SESAME, qui vise à les accompagner vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur. Ainsi, 6 000 jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou sportifs de haut niveau, pourraient être accompagnés d'ici à 2022.

Au contact des jeunes et des associations sportives des quartiers de Nice, ma circonscription, je mesure les atouts de ce programme qui est une occasion unique de redonner confiance aux jeunes et leur offre des perspectives dans un univers riche de valeurs. Quels ont été les premiers résultats de cet accompagnement, qui fait du sport un moyen d'insertion de nos jeunes dans la vie professionnelle ?

M. Pascal Bois. Avec Roselyne Bachelot, vous avez présenté le 11 mai dernier les conclusions de la concertation, à la suite du rapport de la mission Gauron, sur la prolongation au-delà du 31 août de l'année blanche en faveur des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel. Vous avez notamment annoncé une disposition en faveur des jeunes qui démarrent péniblement leur carrière en cette période, en abaissant temporairement le seuil d'accès au régime de l'intermittence à 338 heures de travail. Quelle sera la durée de cette disposition ? Pouvez-vous apporter des précisions sur l'aménagement spécifique du plan « 1 jeune, 1 solution » dont ils bénéficieront ?

Mme Cécile Rilhac. Merci de venir débattre avec nous de l'insertion professionnelle des jeunes, madame la ministre. En me rendant dans les missions locales de ma circonscription, j'ai pu apprécier l'ensemble du dispositif déployé depuis plus d'un an pour continuer à accompagner les jeunes malgré le contexte sanitaire et pour se saisir concrètement des mesures proposées dans votre plan « 1 jeune, 1 solution ». Ces professionnels et ces élus engagés auprès des jeunes de 16 à 25 ans ont dû redoubler d'efforts et d'imagination pour continuer à repérer les jeunes en difficulté et les accompagner vers une insertion professionnelle ou une rescolarisation. En effet, les salons et les rencontres avec les entreprises, qui rythment habituellement l'activité des missions locales, ont dû être entièrement repensés.

Par ailleurs, les jeunes ont été très affectés par la crise sanitaire. Certains ont complètement décroché, d'autres cherchent leur voie ou ont été fragilisés et ne se sentent pas au niveau pour réussir, quelle que soit la voie choisie l'année prochaine. À l'approche de la

sortie de crise, le rôle des missions locales sera encore plus indispensable, mais de nombreux jeunes ignorent encore l'existence de ce service.

Comment améliorer la visibilité de ces missions locales, afin que tous ceux qui en ressentent le besoin puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé de grande qualité ? Comment accompagner ces missions locales dans leur évolution, notamment dans des domaines très pratiques tels que l'aménagement des locaux ? Envisagez-vous de leur consacrer un plan ou une mission ?

Mme Géraldine Bannier. En Mayenne, beaucoup d'entreprises de l'industrie agroalimentaire expliquent que le recrutement est tendu alors que le département est présenté comme vieillissant dans les prochaines années par l'INSEE. Comment améliorer la mobilité entre les territoires qui comptent beaucoup de jeunes sans emploi et ceux qui ont de nombreux emplois à leur offrir et qui mériteraient de gagner en attractivité ?

Mme Jacqueline Dubois. Madame la ministre, vous avez partiellement répondu à la question que je souhaitais vous poser à propos des jeunes travailleurs précaires et pauvres, qui n'ont pas accès à la Garantie jeunes. J'ai compris que les réflexions étaient en cours, et qu'ils pourraient prochainement en bénéficier.

J'en profite pour souligner le travail remarquable accompli par les missions locales dans les territoires ruraux.

Mme Anne Brugnera. Madame la ministre, je salue votre volonté d'avancer dans les domaines de l'emploi et de la formation des jeunes, mais les difficultés auxquelles ils sont confrontés lors de cette crise ne se limitent pas à ces domaines – je pense, par exemple, à la question du logement, que votre collègue Emmanuelle Wargon prend en charge.

Leurs parcours ne sont plus linéaires, si bien que certains évoquent une « génération boomerang ». Heureusement, les dispositifs d'aide se sont multipliés. À cet égard, le plan « 1 jeune, 1 solution » est d'une importance fondamentale ; son dispositif comme son budget se sont étoffés. Le soutien des collectivités territoriales ainsi que l'action du ministère de l'enseignement supérieur et d'autres ministères associés viennent s'y ajouter. Pour que les jeunes s'y retrouvent, on leur propose un site unique – 1jeune1solution.gouv.fr –, géré par votre ministère, qui les oriente vers un emploi ou une formation. Mais un site internet peut-il suffire pour venir en aide à des jeunes en quête de sens, en recherche d'émancipation et qui ont besoin de décohabitation ?

L'accompagnement est primordial, et pas uniquement pour les NEET ou les jeunes des quartiers défavorisés. Comment impliquez-vous les associations de jeunesse, notamment le réseau d'information jeunesse, les maisons des jeunes et de la culture, les centres sociaux et la caisse d'allocations familiales ? Ces associations sont précieuses : elles maillent nos territoires, ont été présentes pendant toute la crise et le seront encore demain.

Mme Sandrine Mörch. En Haute-Garonne, nous avons un très bon retour sur les dispositifs d'aide à l'embauche et d'accompagnement de l'apprentissage : 5 200 embauches ont été soutenues et le nombre des entrées en apprentissage s'élève à 8 000. Les résultats dépassent les attentes ! En revanche, les contrats aidés sont très peu nombreux. Les collectivités ne se saisissent pas encore des parcours emploi compétences, en raison d'un défaut d'information, d'un manque d'intérêt et de la longueur de la prise de décision dans le secteur public. Dans le secteur privé, les contrats initiative emploi concernent moins de cent

jeunes pour l’instant. Selon la chambre de commerce et d’industrie, l’existence de fortes primes à l’embauche pour tous les jeunes n’incite pas les entrepreneurs à se compliquer la vie en allant chercher des jeunes éloignés de l’emploi.

Par ailleurs, la crise favorise certaines innovations. Ainsi, dans ma circonscription, l’entreprise Mozerr, dans le secteur des travaux publics, a mis en place un tutorat entre les anciens et les nouveaux employés en recourant aux contrats uniques d’insertion et aux contrats initiative emploi. Ce tutorat fonctionne grâce aux contacts humains qui donnent envie de se projeter dans l’entreprise.

Grâce à la Garantie jeunes universelle, chacun devrait avoir accès à un accompagnement personnalisé vers l’emploi et à une allocation pouvant atteindre 500 euros par mois. Comment systématiser le mentorat pour que les jeunes soient accompagnés de leur scolarité jusqu’à leur insertion professionnelle, et ne se retrouvent pas sans suivi sur le marché du travail, dans l’ignorance absolue de ce qui va leur arriver ?

Mme Béatrice Piron. Le déploiement du service public de l’insertion et de l’emploi – le SPIE – est expérimenté dans quatorze départements depuis mars 2020. Il vise à renforcer l’insertion professionnelle et l’accompagnement des personnes en situation de précarité, au plus près de nos territoires.

En avril dernier, vous avez annoncé le déploiement de ce SPIE dans trente et un nouveaux départements, dont les Yvelines. Ce dispositif tend à développer de nouveaux services numériques mis à disposition par l’État et prévoit, par exemple, l’établissement d’un carnet de bord numérique partagé entre les professionnels de l’insertion et les personnes accompagnées. Où en est la mise en œuvre de ce carnet de bord et comment fonctionne-t-il concrètement ?

M. Stéphane Claireaux. Je souhaitais vous interroger sur le plan « 1 jeune, 1 solution » pour les intermittents et sur les difficultés de l’alternance dans le spectacle vivant, mais mes collègues l’ont fait avant moi. Je saisis donc cette occasion pour aborder un problème plus local.

Vous avez évoqué l’augmentation de la rémunération des jeunes de moins de 25 ans en formation professionnelle, mais encore faut-il pouvoir accéder à cette formation. À Saint-Pierre-et-Miquelon, elle est au point mort, dans l’attente de la création d’un opérateur de compétences (OPCO) local. Malgré plusieurs relances, nous espérons depuis janvier dernier un retour de votre cabinet sur l’organisation d’une réunion à ce sujet, fondamental pour l’avenir des jeunes et de l’archipel.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Monsieur Roussel, je crois beaucoup à l’insertion par le sport. Il me semble que des dispositifs tels que le Pass’Sport permettent d’aller chercher des jeunes qui peuvent ressentir une certaine défiance à l’égard des structures institutionnelles mais qui arrivent à se motiver par le sport. C’est pourquoi, avec Roxana Maracineanu, nous souhaitons mobiliser pleinement les associations qui œuvrent dans le domaine sportif, notamment à l’insertion des jeunes.

Le dispositif SESAME, piloté par le ministère des sports, permet en effet d’accompagner des jeunes défavorisés vers une qualification d’encadrant ou d’animateur sportif. À ce jour, 250 jeunes ont intégré ce dispositif ; ils devraient être 1 500 cette année. Sa montée en charge va s’accélérer grâce aux nombreuses conventions signées localement avec

des opérateurs de formation. Par ailleurs, nous menons des actions de repérage avec les fédérations sportives et l'AFPA. Il est très important d'aller chercher les jeunes éloignés de l'emploi et de les accompagner vers les métiers du sport. Les restrictions dues à la crise sanitaire ont handicapé ce secteur, mais je ne doute pas qu'il sera pourvoyeur d'emplois pour ces jeunes.

J'ai évoqué les difficultés propres à l'apprentissage dans le domaine culturel et liées à son mode de fonctionnement : contrats courts et employeurs multiples. Grâce au dispositif présenté la semaine dernière avec Roselyne Bachelot, les primo-accédants de moins de trente ans bénéficieront de conditions spécifiques d'accès au régime de l'intermittence, puisque le nombre d'heures requis sera ramené à 338. Ce dispositif s'appliquera pendant six mois. Il est en effet important qu'il n'y ait pas de rupture entre la sortie de formation et l'entrée durable dans l'intermittence pour les jeunes professionnels. La priorité étant évidemment d'aider ces jeunes à trouver un emploi, nous avons prévu de valoriser les opportunités dans le secteur culturel sur la plateforme « 1 jeune, 1 solution ».

Ce secteur pourra également recourir à des emplois aidés. Ainsi, 3 000 parcours emploi compétences seront réservés aux associations culturelles et bénéficieront d'un taux de prise en charge, très favorable, de 65 % du coût du contrat pour les jeunes. Nous allons également promouvoir le recours aux contrats initiative emploi. L'ensemble de ces mesures représente un effort d'environ 40 millions d'euros. Il est important d'accompagner les jeunes professionnels vers des emplois dans le domaine culturel lors de cette levée progressive des restrictions sanitaires.

Il faut avoir en tête que le réseau des missions locales est dense, puisqu'il compte plus de 6 500 lieux d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans et 13 500 conseillers. En 2019, 1,2 million de jeunes ont été en contact avec ce réseau, notre objectif étant d'augmenter encore leur nombre cette année. Mais, avec Sarah El Haïry, nous souhaitons travailler avec l'ensemble des réseaux accompagnant les jeunes pour qu'ils les orientent au mieux en leur présentant les solutions proposées pour faciliter leur accès à un emploi durable. Nous avons également l'intention de déployer, dans les maisons de services au public, des personnes chargées de les accompagner et de leur faire connaître ces solutions. Nous avons en effet besoin de la mobilisation de tous pour parvenir à toucher les jeunes qui, actuellement, ne viennent pas vers le service public de l'emploi.

Madame Mörch, j'aurai l'occasion de parler au préfet de votre région, notamment. Certaines régions ont pris de l'avance : on assiste, dans certaines d'entre elles, à un vrai décollage des contrats initiative emploi. Il est vrai qu'on nous a fait part d'une possible concurrence entre l'aide à l'embauche des jeunes et les CIE. En tout état de cause, on devrait pouvoir mobiliser à plein ces contrats dans les prochains mois. Par ailleurs, notre ambition, je le répète, est de multiplier par cinq le nombre de jeunes accompagnés par un mentor. Leur rôle est essentiel en matière d'égalité des chances dans la mesure où ils ont vocation à aider notamment les jeunes dont les parents n'ont pas toujours les moyens de décoder les bonnes orientations ou qui ne savent comment trouver les stages qui conduisent à l'emploi.

Concernant le carnet de bord prévu dans le cadre du SPIE, une bonne coordination entre les différents acteurs est très importante : il faut éviter de redemander les mêmes informations à des personnes qui ont déjà beaucoup de difficultés. Son objectif est de permettre un accompagnement sans rupture. Il comprendra donc les informations que la personne acceptera de partager avec les professionnels, y compris celles concernant les éventuels freins dans son accès à l'emploi, de sorte que les différents acteurs de

l'accompagnement pourront accéder directement aux éléments utiles pour coconstruire le parcours avec l'intéressé et faciliter sa mobilisation. La conception du service numérique qui viendra en soutien du carnet de bord est en cours ; il est coconstruit avec des personnes accompagnées et des professionnels de l'insertion. Une première version sera disponible en septembre, avant sa mise à disposition auprès de tous les acteurs œuvrant dans le secteur de l'insertion.

Monsieur Claireaux, je suis bien consciente des difficultés que vous avez mentionnées. Une visioconférence est organisée, ce soir, avec le préfet, les différents services mobilisés sur ce sujet et les partenaires sociaux, pour faire le point sur la mise en place des dispositifs nécessaires au développement de la formation professionnelle à Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous rencontrons, s'agissant de la collecte de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance, une difficulté liée à l'habilitation à légiférer par ordonnance qui va nous conduire à proposer un lissage sur cinq ans pour rattraper les taux de la métropole. Nous souhaitons vraiment faire bénéficier votre territoire de tous les dispositifs de formation, en tenant compte de ses spécificités et des petits soucis juridiques liés à notre ordonnance. Nous avons bien le sujet à l'esprit et y travaillons avec Sébastien Lecornu et le ministère des outre-mer.

Mme Albane Gaillot. La crise sanitaire a retardé de plus d'une génération le temps nécessaire pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, selon l'étude de mars 2021 du Forum économique mondial. La pandémie a lourdement touché les jeunes, particulièrement les jeunes femmes : l'Organisation internationale du travail constate que la perte d'emploi des femmes a atteint 5 % en 2020 contre 3,9 % chez les hommes. Un jeune sur deux a perdu son emploi. Or de nombreuses jeunes femmes travaillent dans les secteurs les plus précaires et les plus touchés par la crise – le tourisme, l'hôtellerie, le soin ou la restauration. Nombreuses encore sont celles qui ont dû sacrifier leur début de carrière pour s'occuper de leurs enfants, leurs salaires étant moindres que ceux de leurs conjoints. Les dispositifs jeunesse et la plateforme « 1 jeune, 1 solution » prennent-ils en compte les inégalités de genre ? Des aides et des parcours d'accompagnement spécifiques ont-ils été prévus pour les jeunes femmes ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Je suis évidemment attentive à l'impact que la crise pourrait avoir, en creusant les inégalités. On sait qu'il y a une surreprésentation très forte des femmes dans les emplois à temps partiel subi et dans les emplois précaires, notamment les CDD courts – un problème auquel nous cherchons à remédier. Mais nous avons constaté, à la fin de l'année 2020, que les écarts avaient été comblés et que le taux d'emploi des jeunes femmes avait même légèrement progressé pendant qu'il reculait légèrement chez les jeunes hommes. Heureusement, de ce point de vue, la crise n'a pas accentué les inégalités. Il faut néanmoins évidemment veiller à ce que tous nos dispositifs d'accompagnement bénéficient aux jeunes femmes. Si près de la moitié des aides à l'embauche sont accordées à des jeunes femmes, en revanche, l'apprentissage représente un point de vigilance, l'écart entre le nombre de jeunes femmes et celui des jeunes hommes y étant particulièrement important. Dans la perspective de la rentrée 2021, nous ferons donc en sorte de les accompagner davantage pour qu'elles puissent bénéficier autant que les jeunes hommes de cette voie d'excellence qu'est l'apprentissage.

M. le président Bruno Studer. Avant de clore notre réunion, permettez-moi d'adresser, au nom de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, tous mes vœux de réussite à nos lieux de culture, nos cinémas, nos théâtres, nos musées et nos établissements d'enseignement artistique et culturel, qui attendent le décret à paraître demain

matin pour lever toute incertitude juridique sur leur réouverture, en rappelant à chacune et à chacun l'importance de respecter les précautions qui nous permettront de vivre avec ce virus. Que la chaleur de l'été qui arrive soit celle de nos retrouvailles !

La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.
